



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 mars 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Départ après la délibération n°28
2	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
9	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
10	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	T	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET-DU-LAC	T	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET-DU-LAC	T	SIMONIAN Edouard	
14	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Arrivé après la délibération n°31 - Pouvoir de Louis ALLARD
15	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
16	MOTZ	T	CLERC Daniel	
17	MOUXY	T	PERSON Armelle	
18	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
19	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	Arrivé après la délibération n°26
20	SAINT-OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
21	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
22	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
23	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Olivier ROGNARD
24	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
25	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert	
26	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

22 communes présentes

Absents excusés :

GRESY-SUR-AIX

MAITRE Florian



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 février 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 35 Année : 2026
Exécutoire le : 06 MARS 2026
Publiée / Notifiée le : 06 MARS 2026
Visée le : 05 MARS 2026

COMMANDE PUBLIQUE

**Marché n°2025-31 : Installations photovoltaïques sur toitures des gymnases G1 et G2 Marlioz et construction d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des sites Lepic et Marlioz (communes d'Aix-les-Bains et Drumettaz-Clarafond)
Lot 5 - Installation photovoltaïque sur ombrières
Avenant n°1**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac déploie une politique en matière de transition énergétique, notamment en termes d'équipement et d'installation sur ses bâtiments. La baisse de la consommation énergétique et le développement de la production solaire font partie des enjeux et des priorités de Grand Lac.

Les sites Marlioz et Lepic sont des sites pouvant recevoir une installation de production d'énergies renouvelables.

Par délibération du Bureau du 2 septembre 2025 les lots suivants ont été attribués :

- Le lot 1 (installation photovoltaïque sur toitures G1/G2) : entreprise MOOS pour un montant de 88 141.14 € HT ;
- Le lot 2 (VRD) : entreprise EIFFAGE pour un montant de 419 982.64 € HT ;
- Le lot 3 (Structure d'ombrières acier et fondation) : groupement d'entreprises SAS BRUNEL / Franki Fondation SAS (Agence AURA) pour un montant de 652 900.00 € HT ; Le montant initial de ce lot a été augmenté à 690 600 € HT par avenant 2 approuvé par délibération du 04 Novembre 2025
- Le lot 4 (Structure d'ombrières bois) : ce lot a été classé infructueux pour absence d'offre et relancé en gré à gré à deux reprises sans résultat ;
- Le lot 5 (Installation photovoltaïques sur ombrières) : entreprise EDMI pour un montant de 419 851.24 € HT ;
- Le lot 6 (Installation photovoltaïque reconditionnée sur ombrières sur site Lepic) : entreprise EDMI pour un montant de 21 500 € HT.

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires :

- Fourniture et pose d'un luminaire clignotant sur l'ombrière B pour la sécurisation de l'accès au site Lepic,
- Fourniture et pose de 42 luminaires à 4500 lm, d'une puissance de 2200K répartis sur l'ensemble des ombrières des parkings de Marlioz (parkings P1-P4-P4'). Cette prestation supplémentaire a vocation à préserver au maximum la biodiversité sur le secteur via un éclairage plus adapté.

Le montant initial du lot 5 tranche ferme, attribué à l'entreprise EDMI était de 419 851.24 € HT. Le montant de l'avenant n°1 concernant la tranche ferme est de 10 250 € HT.

Le montant total de la tranche ferme du lot 5 est donc désormais 430 101.24€ HT soit une augmentation de 2.45%.

La Commission des procédures adaptées du 24 février 2026 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits sont ouverts au budget Equipements Sportifs 2025 sur l'opération 163-01AP – Installations photovoltaïques toitures et ombrières Lepic et G1/G2 Marlioz.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant précité.

Aix-les-Bains, le 3 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 33- Présents : 25- Présents et représentés : 28- Votants : 28- Pour : 28- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 35 : Marché n.2025-31 : Installations photovoltaïques sur toitures des gymnases G1 et G2 Marlioz et construction d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des sites Lopic et Marlioz (communes d'Aix-les-Bains et Drumettaz-Clarafond) - Lot 5 - Installation photovoltaïque sur ombrières - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 05/03/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 05/03/2026

Numéro de l'acte : d5796 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260303-d5796-DE

Date de décision : 03/03/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant



**Marché n°25031
Marché de travaux –
Installations photovoltaïques sur toitures et
construction d’ombrières photovoltaïques sur
les sites Lepic et Marlioz
Lot 5 - Installation photovoltaïque sur
ombrières**

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d’Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son vice-président en charge de la commande publique, Monsieur Yves MERCIER, dûment habilité par délibérations du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020, 23 mars 2021 et du 22 juin 2021 et arrêté du 27 juillet 2020,

D'UNE PART,

ET

L’entreprise EDMI, domiciliée 318 Chemin de la Plaisse 73370 LE BOURGET DU LAC, représentée par Jean-Michel GUITOU,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux relatif à l'installation photovoltaïques sur toitures et construction d'ombrières photovoltaïques sur les sites Lepic et Marlioz, Grand Lac a confié à l'entreprise EDMI, domiciliée 318 Chemin de la Plaisse 73370 LE BOURGET DU LAC, l'installation photovoltaïques sur ombrières dans le cadre du lot 5 : et pour un montant (Tranche ferme) de 419 851,24 € HT (503 821,49 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée - Articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique, décomposé en six lots :

- Lot 01 : Installation photovoltaïque sur toitures G1/G2
- Lot 02 : VRD
- Lot 03 : Structure ombrières acier et fondation
- Lot 04 : Structure d'ombrières bois (infructueux)
- Lot 05 : Installation photovoltaïque sur ombrières
- Lot 06 : Installation photovoltaïque reconditionné sur ombrières C Lepic (témoin).

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché, la prestation complémentaire, listée ci-dessous, a été jugée nécessaire.

- Fourniture et pose d'un luminaire clignotant sur l'ombrière B pour la sécurisation de l'accès au site Lepic,
- Fourniture et pose de 42 luminaires à 4500lm, d'une puissance de 2200K répartis sur l'ensemble des ombrières des parkings de Marlioz (parkings P1-P4-P4'). Cette prestation supplémentaire a vocation à préserver au maximum la biodiversité sur le secteur via un éclairage plus adapté.

Le présent avenant a donc pour objet de rajouter des prestations supplémentaires à la tranche ferme du marché.

Un OS de prix nouveau en date du 05/02/2026 et notifié le 06/02/2026 a été pris en ce sens afin de valider l'exécution des prestations sans retarder l'avancée du chantier

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
Marché initial TF	419 851,24€	83 970,25 €	503 821,49 €
OS n°2	10 250,00 €	2 050,00 €	12 300,00 €
Nouveau Montant de la TF	430 101,24 €	86 020,25 €	516 121.49 €

Soit une augmentation de 2.45% par rapport à la tranche ferme du marché initial

Détail des prestations, *selon devis n°*: N250054 du 28/01/2026

Désignation	Montant HT
Lumière clignotante	1 875,42 €
Ajout de disjoncteur, horloge, câble jusqu'au luminaire et cheminement	549,98 €
Fourniture et pose de luminaire TUGRAPH Modèle en 120 cm, 4500 lm, 100 000h de durée de vie et 2200k	7 824,60 €

Moins-value des luminaires initiaux prévu intégré	
<u>TOTAL</u>	10 250,00 €

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le

À Aix-les-Bains, le

Pour la société EDMI

Pour Grand Lac
Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande Publique